

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'en raison de l'organisation de la FETE MEDIEVALE (les 2, 3 et 4 juin 2023), il appartient à l'Autorité Municipale de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité et prévenir tout accident ;

Circulation / Stationnement
n° 8.3.163/2023

ARRETONS

ARTICLE 1 : Secteur Ferme du Bocquiau

A compter du jeudi 1er juin 2023 à 18h00 jusqu'au dimanche 4 juin 2023 à 22h00, le stationnement des véhicules sera interdit et sera considéré comme gênant, sur le parking de la Ferme du Bocquiau.

A compter du samedi 3 juin 2023 à 8h00 jusqu'au dimanche 4 juin 2023 à 20h00, la circulation des véhicules sera interdite à partir de l'angle de la rue Hector Berlioz jusqu'à l'intersection de la résidence du Bocquiau (au niveau du rond point).

Le stationnement des véhicules sera autorisé cité du Bon Pêcheur (aux riverains uniquement).

ARTICLE 2 : Secteur Centre Culturel

Le stationnement de tout véhicule sera interdit (et sera considéré comme gênant), sur le parking du Centre Culturel.

Le stationnement des véhicules sera autorisé dans la cour de l'école Cordonnier:

- Samedi 3 juin 2023: ouverture de 13h00 à minuit
- Dimanche 4 juin 2023: ouverture de 9h00 à 20h

ARTICLE 3 :

Les présentes restrictions ne s'appliquent pas au personnel de service, aux prestataires et aux véhicules de secours).

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation et les barrières seront mis en place par les services municipaux.

ARTICLE 5 :

Il est rappelé que la vitesse de tout véhicule sera limitée à 30 km/h au droit de la manifestation.

ARTICLE 6 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 19 avril 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

